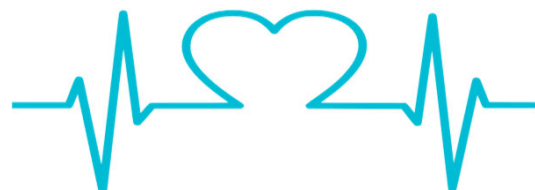




pour la beauté du geste

Nb Vétérans	Nom	Prénom	Categorie	Certificat Médical OU P.P.S.
1	BERRUER	Bernard	V70	PPS (Parcours Santé)
2	BRUNEAU	Jean-Marc	V70	Certificat Médical
3	COQUILLAT	Roger	V75	PPS (Parcours Santé)
4	CRIOU	Michel	V80	PPS (Parcours Santé)
5	DELPLANQUE	Brigitte	V65	PPS (Parcours Santé)
6	DESHAYES	Nicolas	V65	Certificat Médical
7	FORGET	Jean-Pierre	V75	Certificat Médical
8	FREMONT	José	V70	PPS (Parcours Santé)
9	GUENOT	Larissa	V70	PPS (Parcours Santé)
10	HEBERT	Patrice	V70	Certificat Médical
11	HOFF	Claude	V75	PPS (Parcours Santé)
12	HUGUET	Claude	V70	PPS (Parcours Santé)
13	JEAN	Luc	V65	PPS (Parcours Santé)
14	MALLET	André	V65	PPS (Parcours Santé)
15	MARCHAL	Jean-Paul	V75	PPS (Parcours Santé)
16	PAJON	Thierry	V65	Certificat Médical
17	QUEFFURUS	Catherine	V70	PPS (Parcours Santé)
18	SIMON	Bruno	V65	PPS (Parcours Santé)
19	TRESSOU	Michel	V70	Certificat Médical
20	VASLIN	Patrick	V65	PPS (Parcours Santé)
21	VERRIER	Jean-Marc	V65	PPS (Parcours Santé)



Règle concernant le Certificat Médical

Pour les moins de 65 ans (enfants et adultes) :

Le certificat Médical n'est plus obligatoire.

L'adhérent doit valider son Parcours Prévention Santé sur son espace personnel.

<https://malice.ftt.com/login>

La responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accident.

Pour les nouveaux adhérents, pas besoin du certificat médical.

Le Parcours Prévention Santé suffit.

Pour les 65 ans et + (adultes vétérans) :

Le certificat médical est obligatoire lorsque l'on vient de passer V65 **OU** à chaque changement de catégorie.

Le certificat médical est renouvelable pendant 4 ans à l'aide du Parcours Prévention Santé disponible sur votre espace personnel.

<https://malice.ftt.com/login>

La responsabilité du club ne pourra être engagée en cas d'accident.

Pour les nouveaux adhérents, le certificat médical **est obligatoire**

au moment de l'inscription. Il sera renouvelable ensuite par le PPS jusqu'au prochain changement de catégorie.